



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

*Le Directeur général*

3431

N° \_\_\_\_\_ DGD/DRCI/BRD/md.

Dakar, le

31 DEC 2018

**NOTE DE SERVICE**

à

**Messieurs :**

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
  - \* du Contrôle interne ;
  - \* de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
  - \* des Opérations douanières ;
  - \* de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
  - \* du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
  - \* du Personnel et de la Logistique ;
  - \* des Systèmes informatiques douaniers,
- les Directeurs régionaux ;
- les Conseillers techniques ;
- le Chef du Bureau particulier ;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division de la Formation ;
- le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.

00003974

**Objet :** gel des importations de carottes au titre de l'année 2019.

**Référence :** lettre circulaire n°167/MCCSPME/ARM/SP du 21 décembre 2018 portant gel des importations de carottes.

Par lettre circulaire visée en référence, l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) a bien voulu m'informer du **gel des importations de carottes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**, pour un bon déroulement de la campagne de commercialisation de la production locale.

A cet effet, je vous instruis d'inviter les agents chargés des opérations de dédouanement, à veiller à la correcte observation de cette mesure de prohibition.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de la présente note de service et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.



**Oumar DIALLO**